

L'AUTHENTIQUE : LA VALEUR LA PLUS SÛRE POUR DES ACHATS DE FIN D'ANNEE EN TOUTE SECURITE

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle qui regroupe 200 entreprises issues de tous les secteurs d'activité, lance aujourd'hui une sensibilisation des e-consommateurs, pour les mettre en garde des dangers de la contrefaçon.

A l'approche des fêtes de fin d'année et du très attendu « Black Friday », les offres promotionnelles fleurissent, entraînant, chaque année, une nette augmentation du nombre de ventes en ligne. Entre 2019 et 2020, une progression de +8.5% du nombre de produits vendus en ligne a été enregistrée avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 112 milliards d'euros en France.

A l'occasion du lancement de cette opération, l'UNIFAB dévoile le nombre d'annonces illicites qui ont été retirées des plateformes de vente en ligne et réseaux sociaux, par un échantillon de 26 entreprises membres issues de divers secteurs d'activité* :

9 892 493

entre juillet et octobre

Ces données viennent en complément des chiffres déjà énoncés par l'association depuis décembre dernier, qui porte le retrait du nombre d'annonces illicites à :

27 670 977

au cours des 11 derniers mois

* Ces annonces illicites proviennent des secteurs de la maroquinerie, du prêt-à-porter, des cosmétiques, des accessoires, de la pharmacie, des équipementiers automobile – sportifs - acoustiques, des biens de consommation courants, ainsi que de l'audiovisuel.

L'accélération de la consommation dématérialisée, notamment due à la pandémie, a suscité l'intensification de l'offre de faux produits. Ce qui constitue une porte d'entrée pour les contrefacteurs, qui n'hésitent pas à s'insinuer dans le quotidien de tout un chacun. Il est désormais urgent de prévenir les cybers acheteurs des risques liés aux faux produits sur leur santé et leur sécurité, mais également sur l'économie et l'environnement.

Il est nécessaire de souligner que tous les pans de l'industrie en sont victimes, **50% des entreprises voient leurs créations et leurs innovations pillées** par des trafiquants, peu scrupuleux, et souvent liés à la criminalité organisée. C'est un fait démontré par Europol qui a fait de la lutte anti-contrefaçon, l'une de ses priorités.

L'heure est aux dialogues, au niveau européen avec le **Digital Services Act (DSA) qui vise à faire évoluer le dispositif législatif relatif à Internet**, inchangé depuis plus de 20 ans, et au niveau national avec **une proposition de loi visant à moderniser le cadre de la lutte anti-contrefaçon** qui sera à l'étude à l'Assemblée Nationale dans quelques jours.

Ces évolutions législatives ont pour objectif de mettre en place des mesures efficaces pour endiguer **ce fléau, qui représente 3.3% du commerce mondial, soit 250 milliards de dollars**, et provoque des pertes économiques conséquentes, **6.7 milliards d'euros pour la France - 11 milliards d'euros pour l'Europe**.

« Les chiffres colossaux des annonces illicites retirées par un échantillon des membres de l'Unifab, sont révélateurs de l'étendue de la contrefaçon à tous les pans de l'industrie. Pour protéger nos concitoyens il est désormais très urgent de les informer et de collaborer avec le législateur afin qu'il prenne conscience des enjeux économiques, sociétaux, environnementaux et sécuritaire que la consommation de contrefaçon engendre. » déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

[ACCEDER AUX CONSEILS ET AU QUIZ](#)

[TELECHARGER LE VISUEL](#)

[TELECHARGER LES BANNIERES](#)